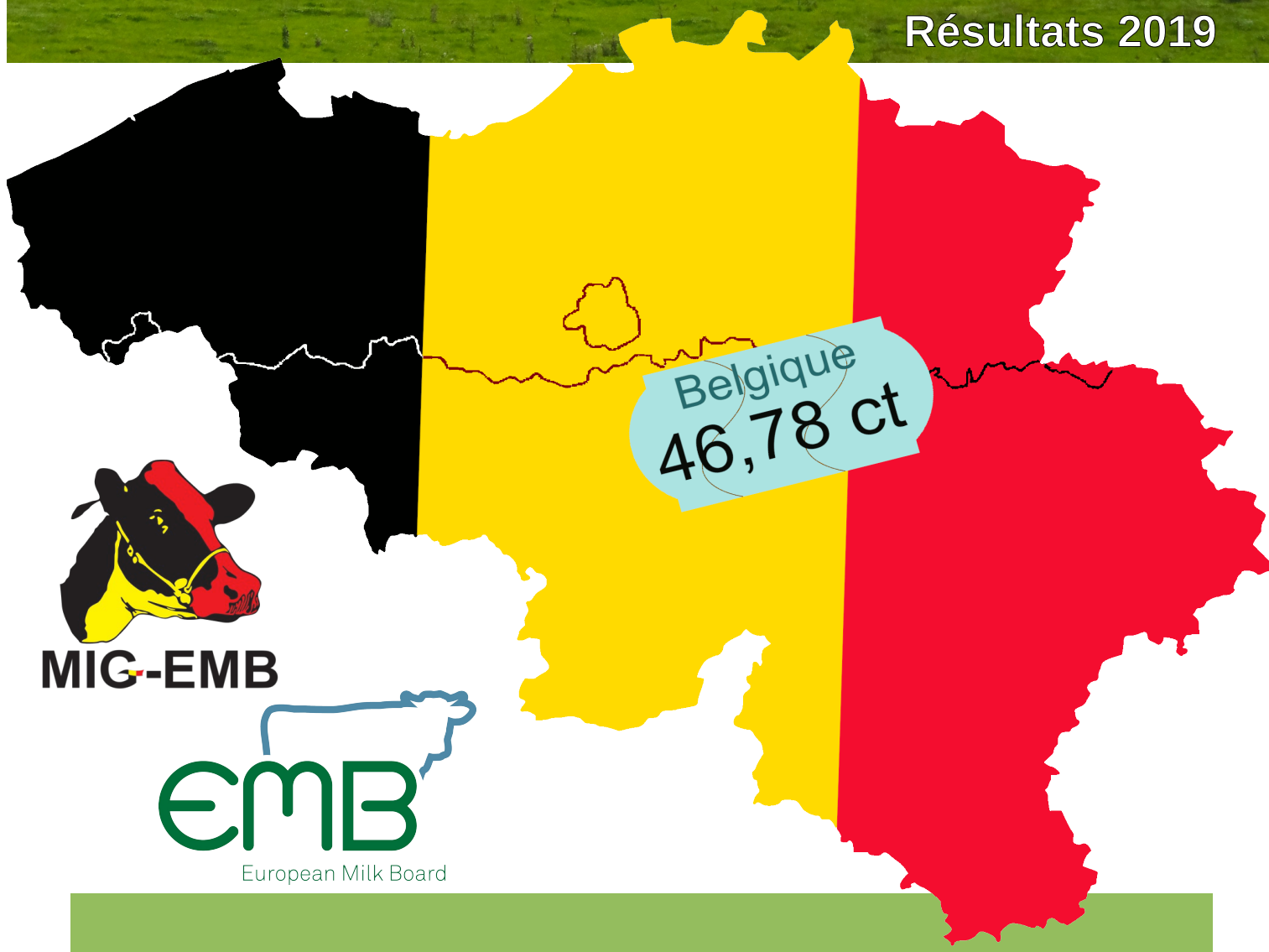


Le coût de la production laitière en Belgique

Actualisation
Résultats 2019





Une liste complète des publications sur les coûts de production du lait en Belgique et dans d'autres pays européens est disponible sur le site internet de l'EMB :

www.europeanmilkboard.org



Éditeurs:

European Milk Board asbl
Rue de la Loi, 155
B-1040 Bruxelles
Belgique

MIG asbl
Groupement de producteurs laitiers
Rue de l'Eglise, 24
6280 Villers-Poterie
Belgique

© Décembre 2020
Tous les droits de reproduction,
même partielle, sont réservés
à l'European Milk Board et au MIG

Références des images :

couverture, pages 2, 4 et 8: Vincent Piefort



Étude sur les coûts de la production laitière en Belgique

Quel est le rapport entre le coût de production d'un produit et son prix ? Quel est l'impact des politiques agricoles sur la viabilité des exploitations laitières ?

Afin de disposer d'un outil d'évaluation scientifique des coûts de production en Europe, l'European Milk Board (EMB) a mis en place un projet ambitieux pour éclairer les producteurs, les transformateurs, les autorités politiques ainsi que les citoyens sur la situation de la production laitière dans les principaux pays producteurs de l'UE. Cette étude se donne pour objectif d'offrir une image actuelle et réaliste des coûts de production dans les exploitations laitières européennes.

En 2013 fut publiée la première étude sur les coûts de production en Allemagne, à l'initiative de l'European Milk Board (EMB) et du MEG Milch Board. Depuis, l'étude a pu être réalisée dans huit pays européens. C'est le bureau allemand Büro für Agrarsoziologie und Landwirtschaft (BAL) du réseau Die Landforscher qui est responsable des analyses scientifiques et de leur actualisation régulière. L'étude, saluée pour sa rigueur, est aussi reconnue par les instances européennes.

Elle a été lancée par les organisations suivantes, dans leur pays respectif : MIG¹ en Belgique, LDM² au Danemark, MEG Milch Board en Allemagne, APLI³, OPL⁴, CR⁵ et FMB⁶ en France, LDB⁷ au Luxembourg et DDB⁸ aux Pays-Bas. De plus, grâce à l'initiative de l'ICMSA⁹ en Irlande et de l'organisation lituanienne des producteurs de lait LPGA¹⁰, l'étude a pu être étendue

d'avantage et offre désormais des informations sur les coûts de production du lait en Irlande et en Lituanie.

En Belgique, afin de toujours disposer de données actuelles sur la situation économique des éleveurs laitiers, l'étude a fait l'objet d'une troisième actualisation et fournit les résultats jusqu'à l'année 2019.

En 2019, le coût de la production laitière en Belgique était de 46,78 ct/kg (centimes d'euro par kilogramme de lait). Le coût moyen des cinq dernières années s'élève à 44,01 ct/kg.

Au cours de la dernière décennie, les producteurs et productrices de lait ont été frappés par trois crises du prix du lait. Durant ces années, un minimum de près de 30 % et jusqu'à près de 40 % des coûts de production n'étaient pas couverts.

Au vu des années de sécheresse depuis 2018, les coûts de production ont subi une hausse importante. Cette tendance à la hausse s'explique par un manque de fourrages, une augmentation des prix des aliments et une diminution des recettes de la vente de bovins. La pression des charges dans les exploitations laitières belges était telle qu'avec un prix du lait moyen de quelque 33 ct/kg, 29 % des coûts n'ont pas pu être couverts. L'écart entre les coûts de production et le prix du lait payé aux producteurs et productrices était dès lors presque aussi important qu'au cours des années 2008/2009 et 2015/2016, caractérisées par un prix du lait de moins de 28 ct/kg.

Entre 2009 et 2019, le nombre d'exploitations agricoles disposant d'un cheptel laitier en Belgique est tombé de 12 056 à 9 674¹¹. En une seule décennie, 20 % des exploitations agricoles ont donc abandonné la production laitière.

-
- 1 Milcherzeuger Interessengemeinschaft - Groupement de producteurs de lait
 - 2 Landsforeningen af Danske Mælkeproducenter
 - 3 Association des Producteurs de Lait Indépendants
 - 4 Organisation des Producteurs de Lait
 - 5 Coordination Rurale
 - 6 France MilkBoard
 - 7 Luxembourg Dairy Board
 - 8 Dutch Dairyman Board
 - 9 Irish Creamery Milk Suppliers Association
 - 10 Lietuvos pieno gamintojų asociacija

11 Statbel, Chiffres agricoles de 2019 et 2009

La base de données de l'étude

La présente brochure dresse un tableau du coût de la production laitière en Belgique jusqu'à l'année 2019. L'étude se base sur les données sur la situation économique des exploitations laitières spécialisées recueillies par l'Union européenne dans le Réseau d'information comptable agricole (RICA)¹².

Ces données sont reconnues officiellement et juridiquement par les États membres de l'Union européenne. En plus des données comptables (charges et recettes), la banque de données fournit des informations sur la structure et la production des exploitations agricoles.

L'échantillon du Réseau d'information comptable agricole RICA comprend uniquement des exploitations agricoles professionnelles d'une certaine dimension économique. Pour l'année 2018, la taille minimale à partir de laquelle les exploitations en Belgique sont prises en compte dans le RICA équivaut à une production standard de 25 000 euros. Les données du RICA concernant la Belgique sont collectées par le Bureau de coordination agricole (BCA), qui met ensuite ces données à disposition de la Commission européenne. Seules les données des exploitations laitières spécialisées sont prises en compte dans l'étude.

Sur la base des données comptables actuelles, publiées dans le RICA en juin 2020, un calcul des coûts de production du lait est possible jusqu'à l'année 2018. Afin de disposer des données les plus actuelles possibles sur les coûts de production, une extrapolation est nécessaire. Pour ce faire, le BAL a développé sa propre méthode.

Cette dernière se base sur les données du RICA de 2004 à 2018 ainsi que sur les indices des prix des moyens de production agricole (intrants) et des produits agricoles (extrants). Pour extrapoler les coûts de la production laitière, les réactions des producteurs et productrices de lait à certaines fluctuations de prix sont déterminées sur la base d'un calcul. Les fluctuations de prix

prises en compte sont celles des achats de fourrages, des engrais, des semences, de l'énergie, de l'entretien des machines et des équipements et de la production de bovins.

Les données sur l'évolution des prix des moyens de production et des produits agricoles sont récoltées par le Service public fédéral belge Économie (direction générale Statistique – Statbel), qui les publie sur le site de Statbel et les transfère également à Eurostat. L'extrapolation des coûts de production du lait est effectuée jusqu'à l'année 2020.

Un autre pilier important de la méthode de calcul propre à l'étude est la détermination du coût du travail du gérant de l'exploitation et des membres de la famille qui travaillent dans l'exploitation. Ce coût est calculé à l'aide du paramètre des revenus.

Pour déterminer le coût du travail des producteurs et productrices de lait belges, l'étude utilise comme référence la valeur d'une heure de travail telle que définie par la Commission paritaire (CP) 200 pour les catégories de revenu B et D. En effet, suite aux échanges avec la Commission paritaire, il s'est avéré que ces taux horaires reflètent mieux les fonctions et qualifications d'un chef d'exploitation et de la main-d'œuvre familiale d'une exploitation agricole que ceux fixés par la Commission paritaire 144 de l'agriculture, qui correspondent seulement au niveau du salaire minimum¹³.

La méthode d'analyse développée par le BAL convient également pour déterminer les coûts de production du lait dans les autres pays participant à ce projet, permettant ainsi une comparaison des résultats au niveau international.

12 https://ec.europa.eu/agriculture/rica/index_fr.cfm

13 Pour la méthodologie, cf. Jürgens, K. 2018 : *Combien coûte la production de lait ? Calcul des coûts de production du lait sur la base du Réseau d'information comptable agricole de l'UE (RICA) – Allemagne, Belgique, Danemark, France, Luxembourg et Pays-Bas*, Deuxième édition. Bruxelles: BAL, EMB, pp. 24-29.

Résultats de 2019¹⁴

Le coût de production moyen du lait en Belgique en 2019 est de 46,78 ct/kg

Le coût du travail des producteurs indépendants et de la main-d'œuvre familiale a été pris en compte par le biais du paramètre des revenus. Celui-ci s'élève à 17,46 ct/kg en moyenne pour la Belgique.

En 2019, 29 % des coûts n'étaient pas couverts. En moyenne sur ces cinq années, il

manquait aux producteurs et productrices de lait 13,03 ct/kg pour couvrir des coûts comprenant un revenu équitable. La situation des producteurs et productrices pendant les années de sécheresse est comparable à celle des années 2015 et 2016.

Tableau 1 : Coûts de production du lait en 2019

	BELGIQUE
POSTES DE COÛTS	en ct/kg
Achats de fourrage, concentrés, minéraux, ...	12,59
Production de fourrages (semences, engrais, produits phytosanitaires, autres)	2,72
Coûts de l'élevage (coûts vétérinaires, insémination, etc.)	3,29
Entretien des bâtiments et équipements	2,24
Énergie	1,88
Travaux par tiers	2,97
Salaires	0,25
Frais généraux	0,75
Fermages	1,92
Amortissements	5,20
Intérêts, taxes et impôts	1,45
Coûts à effet de trésorerie de la production laitière et bovine	35,26
– Recettes de la vente de bovins	-3,89
Coûts à effet de trésorerie de la production laitière (pour le lait collecté uniquement)	31,37
+ Paramètre des revenus (rémunération de la main-d'œuvre non salariée)	17,46
Coût total	48,83
– Aides	-2,05
Coûts de production du lait (déduction faite des aides)	46,78

14 Les valeurs s'entendent hors TVA et se rapportent à du lait à 3,3 % de protéines et 4,0 % de matière grasse. Tous les chiffres de 2019 résultent d'une analyse de tendance par le BAL sur la base des données RICA 2018 et Eurostat.

Tableau 2: Évolution du coût de production du lait en Belgique¹⁵

Année	Coût à effet de trésorerie	+ Revenu	Coût total	- Aides ¹⁶	Coût de production
	en ct/kg				
2019	31,37	17,46	48,83	-2,05	46,78
2018	28,82	17,46	46,28	-2,05	44,23
2017	27,85	17,37	45,22	-2,30	42,92
2016	27,32	16,79	44,11	-2,31	41,80
2015	28,63	18,07	46,70	-2,36	44,34
Moyenne	28,80	17,43	46,23	-2,21	44,01

Tableau 3: Évolution de la part non couverte des coûts de production du lait de 2012 à 2019 (hors investissements nets)¹⁵

Année :		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne 2015-2019
Coût de production (ct/kg)		43,41	46,12	45,40	44,34	41,80	42,92	44,23	46,78	44,01
Prix payé au producteur ¹⁷ (ct/kg)		30,19	37,22	36,00	27,93	26,7	35,05	32,19	33,05	30,98
Part non couverte	ct/kg	-13,22	-8,90	-9,40	-16,41	-15,10	-7,87	-12,04	-13,73	-13,03
	%	-30%	-19%	-21%	-37%	-36%	-18%	-27%	-29%	-30 %
MMI ¹⁸		98	104	102	100	94	97	100	106	

15 Données RICA-UE 2018; Les résultats des tableaux 2 à 4 ont été recalculés sur la base de ces données, ce qui peut mener à de légers écarts dans les valeurs annuelles par rapport aux publications précédentes.

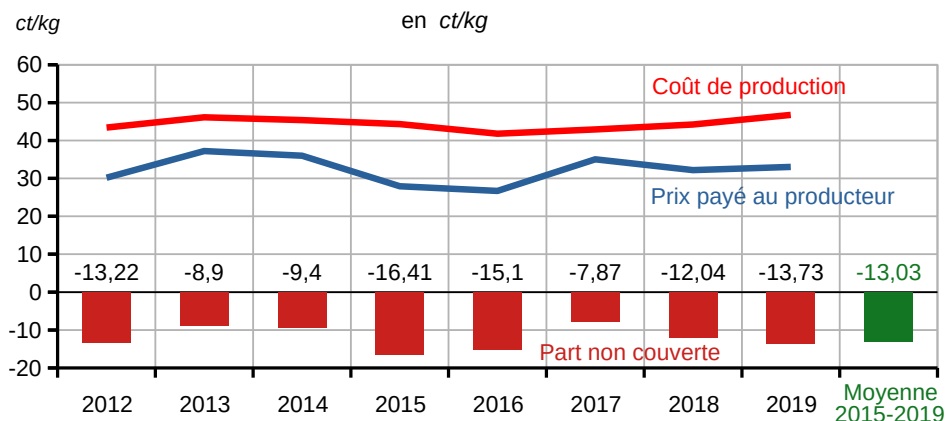
16 Toutes les aides publiques en lien avec la production laitière sont considérées comme un revenu et déduites des coûts. C'est le cas pour les aides directes découplées, les aides à l'investissement, les indemnités compensatoires pour les régions défavorisées et les aides directes à la production laitière et bovine. Les paiements tombant sous le régime des aides découplées accordées pour récompenser des pratiques en faveur du climat et de l'environnement ainsi que ceux en faveur des jeunes agriculteurs ne sont pas pris en compte. Ces aides étant accordées pour des services supplémentaires devant être récompensés en tant que tels, il ne serait pas scientifiquement correct de les prendre en compte en tant qu'aides à la production .

17 Source : Observatoire du marché laitier (MMO) de l'UE 2020, teneur en graisse naturelle et protéines

18 Milk Marker Index : Indice des coûts de la production laitière en prenant comme référence l'année 2010=100

Conclusions

Part non couverte des coûts de production (Belgique 2012-2019)



Le calcul des coûts de production inclut une rémunération du travail, de manière à garantir un revenu équitable aux producteurs et productrices de lait.

Au cours des dix dernières années, la production laitière n'a permis À AUCUN MOMENT aux producteurs et productrices de lait belges de dégager un revenu qui leur permette un niveau de vie équitable.

Leur rémunération ne correspond pas au niveau de travail et de qualification qu'exige la gestion d'une exploitation laitière et ne leur permet pas un niveau de vie adéquat.

Depuis des années et dans tous les pays étudiés, un fossé se creuse entre le prix payé aux producteurs et les coûts de production.

La situation économique des exploitations laitières en Belgique est alarmante. Ces dernières années, le prix du lait n'a souvent même pas permis aux producteurs et productrices de couvrir les seuls coûts à effet de trésorerie. Pourtant, l'assurance d'un niveau de vie équitable fait partie intégrante des objectifs de la Politique agricole commune depuis 2009¹⁹.

La pyramide des âges dans les exploitations laitières est inquiétante. En 2016, seuls 25 % des gérant(e)s d'exploitations laitières spécialisées avaient moins de 45 ans et 34 % avaient plus de 55 ans²⁰.

Les jeunes n'ont plus la motivation de s'investir dans la production laitière ; la reprise d'une exploitation laitière s'avère peu attrayante.

En 2019, les producteurs laitiers belges ont reçu en moyenne 33,05 ct/kg.

Par rapport à un prix couvrant le coût de production et permettant d'atteindre le revenu paritaire, il y a eu en Belgique en 2019 une part non couverte par le prix de vente de près de 30 % (13 ct/kg).

Tout comme en Allemagne, France, Pays-Bas, Belgique, Danemark Luxembourg, Irlande et Lituanie, les producteurs et productrices dans d'autres pays européens ne reçoivent pas un prix qui couvre leurs coûts de production et leur rémunération. Le nombre croissant d'exploitations laitières cessant la production et la disparition d'un nombre important d'emplois dans le secteur agricole en témoignent.

Pour mettre fin à cette tendance, il est impératif que les agriculteurs puissent bénéficier d'un prix rémunérateur sur le marché.

POUR COUVRIR LE COÛT DE PRODUCTION LAITIÈRE AVEC UN NIVEAU DE REVENU PARITAIRE, LE PRIX PAYÉ AUX PRODUCTEURS BELGES DOIT ÊTRE DE

47 ct/kg

19 article 39 du « Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne », révisé en 2009

20 Eurostat, 2020



MIG asbl

Groupeement de producteurs laitiers
Rue de l'Eglise, 24
6280 Villers-Poterie
Belgique

contact étude: Christian Wiertz
wiertz@skynet.be
+32 (0) 474 72 65 95

secrétariat: Alain Minet
alain.minet@mig-emb.eu
+32 (0) 470 47 33 40

European Milk Board asbl

Rue de la Loi, 155
B-1040 Bruxelles
Belgique

Tél. : +32 (0) 2 808 19 35
office@europeanmilkboard.org
www.europeanmilkboard.org



MIG-EMB

